

L'éducation de votre enfant ça commence par vous d'abord

Quelques pistes

1. Croire à l'importance de l'école et y intéresser votre enfant constamment.
2. Suivre ses études de près: le féliciter pour ses réussites mais voir à une amélioration là où les résultats sont faibles.
3. Cultiver l'autonomie et la discipline: développer le goût à l'effort, à l'autonomie et à la persévérance.
4. Créer un environnement propice à l'étude: un coin tranquille, sans distractions.
5. Respecter les capacités de votre enfant: accepter ses forces et ses faiblesses; exiger le maximum mais non l'impossible.
6. Devenir des complices de l'école: développer une alliance avec l'école pour résoudre les difficultés de votre enfant. Respecter les méthodes utilisées par le professeur et éviter de critiquer l'école devant votre enfant. Participer aux rencontres que l'école organise. L'écouter quand il ou elle parle de l'école et prendre contact avec l'enseignant si nécessaire.
7. Les récompenses ne devraient pas toujours être matérielles; parfois, les félicitations, un geste d'affection, du temps de qualité suffisent. L'encouragement de l'enfant est au cœur de sa réussite scolaire.
8. Être à l'écoute de votre enfant; établir une relation de dialogue, de confiance, d'amour et d'amitié. Faire de son foyer, un endroit où la communication est facile. S'engager, c'est être présent, c'est le supporter dans ses demandes d'aide.
9. Consulter vos courriels, la plateforme utilisée par l'enseignante (Ex. ClassDojo, Classroom, etc.) et le Facebook de l'école afin d'être le mieux informé possible.

Signature du parent : _____

CODE DE VIE

L'école des Champs-et-Marées du centre de services scolaire du Chemin-du-Roy : l'Édifice Champlain accueille les élèves de maternelle 4ans, maternelle 5ans, du 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^e années) et de 2^e cycle (3^e et 4^e années) et l'Édifice Ste-Marie accueille les élèves du 3^e cycle (5^e et 6^e années).

Les consignes et la réglementation visent à développer le respect, l'autonomie et la responsabilisation chez nos élèves tout en s'assurant la collaboration des parents. Le code inclut aussi les mesures de sécurité nécessaires à la qualité de vie dans notre milieu.

L'encadrement donné à l'école vise l'épanouissement afin que chacun trouve sa place, tout en ayant le plaisir d'apprendre. Nous privilégions un système disciplinaire éducatif. Ainsi, nous reconnaissons le droit à l'erreur en renforçant les efforts mis à « réparer » ou à améliorer le comportement.

Le code de vie s'adresse aux élèves, aux membres du personnel et à tous les visiteurs qui se présentent à l'école.
« Rappelons-nous que les enfants apprennent principalement par l'exemple des adultes qui les entourent. »

Approuvé par le conseil d'établissement le 17 mai 2022.



CONSIGNES ET RÉGLEMENTATION

VOICI LES CONSIGNES ET LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---|---|
| 1 | <p style="text-align: center;"><u>Le respect des adultes</u></p> <p>J'exécute les directives ou les consignes de tous les adultes œuvrant dans l'école. J'adopte les comportements attendus tels que décrits dans le code de vie. Je parle avec un ton modéré sans injures, menaces et insultes.</p> |
| 2 | <p style="text-align: center;"><u>Le respect des pairs</u></p> <p>Je parle avec un ton modéré sans injures, menaces et insultes. J'utilise des comportements pacifiques (sont interdits : bousculades, intimidation, gestes obscènes, harcèlement, vocabulaire vulgaire, etc....).</p> |
| 3 | <p style="text-align: center;"><u>Le respect de l'horaire</u></p> <p>Je me présente à l'école ou en classe à l'endroit et au moment prévus. Je prends immédiatement mon rang au son de la cloche ou au signal convenu.</p> |
| 4 | <p style="text-align: center;"><u>Le respect du travail</u></p> <p>Je fais le travail demandé selon les consignes de l'adulte et dans le temps alloué. Je prévois tout le matériel nécessaire à la tâche.</p> |
| 5 | <p style="text-align: center;"><u>Le respect de l'environnement</u></p> <p>J'utilise le matériel et les lieux qui sont mis à ma disposition selon l'usage prescrit. Aucun geste vandalisme ne sera accepté.</p> |

Lorsque les règles de vie ne sont pas respectées, l'adulte informe les parents de la situation et des mesures éducatives prises pour remédier à la situation par le biais d'une fiche d'information ou par la plateforme utilisée par l'enseignante.

S'il y a des conséquences, celles-ci seront données à l'école. Nous demandons aux parents de faire un retour avec leur enfant sans pénaliser une 2^e fois à la maison et de signer la fiche d'information ou de commenter sur la plateforme utilisée par l'enseignante.



Réglementation et mesures de sécurité

A. Tenue vestimentaire

En tout temps dans l'école : vêtements propres, adaptés à la saison et au lieu. Souliers d'intérieur requis. La casquette doit être retirée à l'entrée et laissée au vestiaire.

Pour les cours d'éducation physique : le chandail à manches courtes ainsi que les shorts ou pantalons de survêtement sont de mise. Le port des espadrilles bien attachées à semelles non marquantes est obligatoire (espadrilles de « skate » à proscrire). Pour une question de sécurité, le port de bijoux et de la montre n'est pas permis lors de ces cours.

Sont interdits à l'école : camisoles à « bretelles spaghetti », « gilets bedaine », shorts mi-cuisse, sandales style « gougounes », vêtements ou accessoires symbolisant la violence (exemple : tête de mort), la couleur dans les cheveux, ex. bleu. En tout temps, le vêtement du haut doit couvrir le vêtement du bas.



Conséquence prévue au non-respect de la règle :
port d'un vêtement adéquat prêté pour la journée.

AUTORISÉ

Chandail à manches couvrant le dessus de l'épaule



Chandail à manches courtes ou longues



NON-AUTORISÉ

Chandail laissant voir le ventre



Camisole avec bretelles spaghetti



Chandail avec un décolleté plongeant



B. Matériel autorisé à l'école

Seul le matériel requis pour les cours est autorisé à l'école. Je laisse mes jouets ou autres objets inutiles à mes apprentissages à la maison, à moins d'avoir une autorisation du personnel et /ou de la direction.

N.B. : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des objets brisés, perdus ou volés.

**Conséquence prévue au non-respect de la règle :
l'objet sera confisqué.**

C. Circulation

Les entrées et les sorties dans l'école se font calmement. Toute circulation dans l'école se fait calmement et en marchant. Les parents doivent se présenter au secrétariat avant.

Édifice Champlain

- L'**arrivée** des élèves en avant-midi sur la cour est fixée à partir de **7 h 50**, début de la **surveillance**. La cloche sonne à **7 h 55**.
- L'**arrivée** des élèves en après-midi sur la cour est fixée à partir de **12 h 35**, début de la **surveillance**. La cloche sonne à **12 h 40**.

Édifice Ste-Marie

- L'**arrivée** des élèves en avant-midi sur la cour est fixée à partir de **8 h 05**, début de la **surveillance**. La cloche sonne à **8 h 10**.
- L'**arrivée** des élèves en après-midi sur la cour est fixée à partir de **12 h 50**, début de la **surveillance**. La cloche sonne à **12 h 55**.

En tout temps, les élèves de l'école doivent éviter de circuler dans les stationnements.

D. Collation

Seules les collations santé suivantes sont autorisées : produits laitiers, fruits et légumes frais. Veuillez respecter les allergies présentes dans l'école.

**Conséquence prévue au non-respect de la règle :
l'enfant remet sa collation dans sa boîte à goûter pour le repas du midi.**

E. Allergies

Nous tenons à vous informer qu'il y a dans l'école des enfants qui sont sévèrement allergiques. Donc toute nourriture à base de noix, amandes, beurre d'arachides et de ses dérivés ne sont pas autorisés. La liste des allergies dans l'école est mise à jour à chaque année et est envoyée aux parents en début d'année.

F. Soin et usage du matériel

- Il est **suggéré de transporter les livres et les effets scolaires dans un sac d'école.**
- **Les bureaux et les chaises** doivent être **gardés propres** et en **bon état.**
- Tout le **matériel** mis à la **disposition des élèves** doit être **respecté (livre de bibliothèque).**

Conséquence prévue au non-respect de la règle :

l'élève (le parent) devra réparer ou rembourser le matériel perdu ou endommagé.

G. Absence

Pour une question de sécurité, toute **absence** doit être **motivée** par les **parents en téléphonant à l'école ET au service de garde** dès le début de la demi-journée ou par le Mozaïk portail ou par un billet écrit la journée précédente (*en indiquant le motif et la durée de l'absence*).

Édifice Champlain : téléphone (819) 840-4317.

Édifice Ste-Marie : téléphone (819) 840-4316.

Service de garde de Champlain : téléphone (819) 840-4318.

H. Retard

Tout retard de l'élève doit être motivé par ses parents.

Nous désirons vous rappeler l'importance d'assurer la fréquentation scolaire de votre enfant. Cette responsabilité parentale est décrite comme suit dans la Loi sur l'instruction publique, art. 17 : « Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire ».

Afin d'éviter que cela nuise à son développement scolaire, votre enfant doit être présent de façon assidue à l'école. Nous comprenons que certaines absences ou certains retards peuvent être justifiés et nous comptons sur votre collaboration afin d'assurer la présence de votre enfant à l'école.

I. Maladie ou accident

Selon la loi, si un enfant prend un médicament prescrit, la prescription doit obligatoirement accompagner le médicament. Dans ce cas, le parent doit compléter le formulaire d'autorisation.

Veuillez noter que lorsqu'un enfant a la gastro, il est recommandé, par Santé Canada, de le garder 48 heures à la maison.

L'enseignant(e) ne peut donner aucun médicament non prescrit.

Il est à noter que lorsqu'un enfant doit prendre une ambulance pour se rendre à l'hôpital, celle-ci est aux **frais des parents**. Nous contactons les parents auparavant. S'il est impossible de les rejoindre, la décision sera prise pour la sécurité de l'élève.

J. Transport maison-école

- **Planches à roulettes et patins à roues alignées** : aucun élève n'est autorisé à se rendre à l'école de cette façon.
- **Vélo**: aucun vélo n'est toléré sur la cour de l'école. Dès l'arrivée, les vélos doivent être rangés à l'endroit prévu.
- **L'école ne peut se tenir responsable, en aucun cas, des bris ou vols de vélos.**
- **Autobus scolaire** : les règles de conduite dans l'autobus sont définies par le conducteur qui est responsable de leur application et des conséquences imposées au manquement de ces règles.

K. Prudence avec les médias sociaux

◆ Les usagers des médias sociaux doivent le faire en respectant la législation en vigueur notamment, le Code civil du Québec, la Charte des droits et liberté de la personne du Québec, le Code criminel et la Loi sur la protection du droit d'auteur.

◆ Les usagers doivent respecter la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne et le caractère personnel des renseignements relatifs à la vie privée d'une personne au sens du Code civil du Québec.

◆ Selon le Code civil du Québec et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, le droit à la vie privée et le droit à l'image sont reconnus. Dans un lieu privé (un établissement scolaire est considéré comme un lieu privé), il est illégal de capter ou de diffuser l'image ou la voix d'une personne sans son consentement écrit.

◆ Il y a atteinte à la réputation lorsqu'une personne s'attaque, de manière volontaire ou non, à la réputation d'une autre personne, en la ridiculisant ou en l'humiliant, en exposant à la haine et au mépris d'un public ou d'un groupe. Dans ce cas, la personne concernée peut tenter des procédures de réparation au préjudice au civil, par exemple, une poursuite en dommages-intérêts. Le tribunal peut alors condamner l'auteur du préjudice s'il est reconnu coupable.

Activités et mesures de sécurité

Lors d'activités sportives ou de plein-air à l'extérieur du terrain de l'école, il y aura des intervenants ou des parents afin d'assurer la surveillance. Le port de l'équipement approprié est obligatoire, s'il y a lieu.

Pour une évacuation d'urgence :

En cas d'évacuation, un plan à cet effet sera suivi afin d'assurer la sécurité des élèves. À chaque début d'année, ce plan d'évacuation est remis au personnel. En cas d'évacuation, les élèves de l'édifice Champlain sont dirigés vers le Centre du Tricentenaire. Les élèves de l'édifice Ste-Marie sont dirigés vers le Centre des loisirs de Batiscan.

En cas de fermeture d'école nécessitant un retour imprévu de l'enfant à la maison, (tempête, verglas, etc.) les parents doivent prévoir un lieu d'hébergement d'urgence (autre que le service de garde) et l'indiquer sur le formulaire « renseignements généraux ».

ÉDIFICE CHAMPLAIN

Dès leur arrivée à l'école, jusqu'à leur départ, les élèves sont tenus d'être dans l'école ou sur la cour de l'école et bénéficient d'une surveillance active en classe, lors de leurs déplacements et pendant les récréations. En dehors de ces heures, le terrain de l'école est réservé aux élèves fréquentant le service de garde.

ÉDIFICE STE-MARIE

Dès leur arrivée à l'école, jusqu'à leur départ, les élèves sont tenus d'être en classe ou sur la cour de l'école et bénéficient d'une surveillance active en classe, lors de leurs déplacements et pendant les récréations.

Encadrement

DESCRIPTION DES BILLETS D'INFORMATION

Le billet vert sert à renforcer les comportements positifs et/ou l'application des règles de l'école.

Les billets d'information servent principalement à communiquer une information aux parents sur la nature d'une situation ainsi que de la solution qui a été mise en place par l'école. Si un appel téléphonique ou un courriel est fait en lien avec la situation, il se peut que les parents ne reçoivent pas de billet d'information.

MANQUEMENT

AU CODE DE VIE : Informations acheminées aux parents, décrivant un manquement aux règles de vie avec description de la situation observée et des mesures éducatives appliquées.

GESTES À

TOLÉRANCE « 0 » : Comportements graves qui nécessitent une intervention de la direction ou d'une personne désignée par celle-ci.

- Intimidation auprès des pairs ou des adultes (intimidation)
- Attaque physiquement les pairs ou adultes (bagarre, bousculade, coups)
- Met sa sécurité physique et celle des autres en danger
- Endommage l'environnement ou pose des gestes de vandalisme
- Vole des objets
- Fugue de l'école
- Menaces des pairs ou des adultes dans ses paroles ou ses gestes
- Tout autre geste répréhensible selon la loi

Différents types d'interventions

- Présentation d'excuses
- Attribution d'une conséquence
- Gestes de réparation
- Démarche de responsabilisation
- Suspension « interne » - « externe »
- Rencontre avec les parents
- Signalement aux policiers
- Autres....

Service du dîner

Les règles précédentes s'appliquent à l'heure du dîner en ajoutant les suivantes :

Je dois me comporter correctement pendant le repas :

- Je prends toujours mon repas dans le local prévu à cette fin.
- Je mange proprement et calmement.
- Je ne lance pas de nourriture.
- J'utilise correctement mes ustensiles.
- Je dépose mes déchets dans la poubelle et la récupération aux endroits indiqués.
- Je demeure assis à ma place.
- Je prends le temps de bien manger.

Dans la salle de l'école :

- Je marche.
- Je reste à la vue de la personne qui surveille.
- Je monte à l'étage avec permission seulement.

Je joue en harmonie avec les autres :

- Je discute avec mes amis sans élever le ton.
- Je lève la main si j'ai besoin d'aide.
- J'évite la chicane, la bousculade ou la bataille.
- Je ne bouscule pas les autres.

Je dois rester à la vue de la personne qui surveille sur la cour.

Autorisations (à laisser dans l'agenda)

| Nom de l'élève | Niveau | Titulaire |
|---|--------|----------------------|
| Agenda | | |
| Nous avons pris connaissance des informations contenues dans l'agenda scolaire relativement au fonctionnement de l'école, au projet éducatif, au plan de réussite et au code de vie de l'école. | | |
| _____ | | _____ |
| Signature de l'autorité parentale | | Signature de l'élève |

| | |
|--|----------------------|
| Transport scolaire | |
| Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité, et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées. | |
| _____ | _____ |
| Signature de l'autorité parentale | Signature de l'élève |

| | |
|---|--|
| Adresse de courriel | |
| J'autorise mon enfant à utiliser une adresse de courriel (courrier électronique) à des fins pédagogiques. | |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |

| | |
|--|--|
| Support de diffusion | |
| Je consens à ce que la photographie de mon enfant soit éventuellement utilisée et diffusée par l'école et/ou le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, à toutes fins jugées utiles. Cette autorisation est valable pour tout support de diffusion (imprimé, audiovisuel, informatique, etc..) à perpétuité et sans limite territoriale. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| Je consens à ce que mon enfant soit sur des photos ou des vidéos qui apparaissent sur la page Facebook de l'école et sur l'écran de télévision à l'intérieur de l'école. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |

| | |
|--|--|
| Assurance écolier | |
| Je comprends que pour tous les accidents où la preuve de responsabilité du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy n'est pas faite, IL APPARTIENT À CHAQUE FAMILLE D'ASSURER SES ENFANTS . Rappelons en effet que la compagnie d'assurance du centre de services scolaire remboursera les frais encourus à la suite d'accidents que sur PREUVE DE RESPONSABILITÉ DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE . | |
| Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy détient une assurance de responsabilité civile qu'il ne faut pas confondre avec l'ASSURANCE ÉCOLIER . | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |

| | |
|--|--|
| Transport | |
| En cas d'urgence ou dans le cadre d'activités pédagogiques/sportives précises, j'autorise un adulte de l'école à assurer le déplacement de mon enfant dans son véhicule personnel. | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |

Autorisations (à détacher et remettre au titulaire)

| Nom de l'élève | Niveau | Titulaire |
|---|--------|----------------------|
| Agenda | | |
| Nous avons pris connaissance des informations contenues dans l'agenda scolaire relativement au fonctionnement de l'école, au projet éducatif, au plan de réussite et au code de vie de l'école. | | |
| _____ | | _____ |
| Signature de l'autorité parentale | | Signature de l'élève |

| | |
|--|----------------------|
| Transport scolaire | |
| Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité, et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées. | |
| _____ | _____ |
| Signature de l'autorité parentale | Signature de l'élève |

| | |
|---|--|
| Adresse de courriel | |
| J'autorise mon enfant à utiliser une adresse de courriel (courrier électronique) à des fins pédagogiques. | |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |

| | |
|--|--|
| Support de diffusion | |
| Je consens à ce que la photographie de mon enfant soit éventuellement utilisée et diffusée par l'école et/ou le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, à toutes fins jugées utiles. Cette autorisation est valable pour tout support de diffusion (imprimé, audiovisuel, informatique, etc..) à perpétuité et sans limite territoriale. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| Je consens à ce que mon enfant soit sur des photos ou des vidéos qui apparaissent sur la page Facebook de l'école et sur l'écran de télévision à l'intérieur de l'école. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |

| | |
|--|--|
| Assurance écolier | |
| Je comprends que pour tous les accidents où la preuve de responsabilité du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy n'est pas faite, IL APPARTIENT À CHAQUE FAMILLE D'ASSURER SES ENFANTS . Rappelons en effet que la compagnie d'assurance du centre de services scolaire remboursera les frais encourus à la suite d'accidents que sur PREUVE DE RESPONSABILITÉ DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE . | |
| Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy détient une assurance de responsabilité civile qu'il ne faut pas confondre avec l'ASSURANCE ÉCOLIER . | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |

| | |
|--|--|
| Transport | |
| En cas d'urgence ou dans le cadre d'activités pédagogiques/sportives précises, j'autorise un adulte de l'école à assurer le déplacement de mon enfant dans son véhicule personnel. | |
| _____ | |
| Signature de l'autorité parentale | |